

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MERCREDI 26 JUIN 2024, À 18 H 30

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-057

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES (CHAPITRE S-3.1.02, R.1).

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2024, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-057, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mercredi 26 juin 2024, à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet

QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement vise à arrimer le Règlement de zonage numéro RCA09-Z01 avec les nouvelles dispositions du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielle* (chapitre S-3.1.02, r.1) afin d'en assurer la concordance.

Ce premier projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement, ainsi que les zones contiguës de l'arrondissement d'Anjou numéro C-101, P-102, P-201, P-601, I-201, I-205, I-206, I-207, I-208, I-221, R-201, et les zones contiguës de l'arrondissement de Montréal-Nord numéro 734, 737, 768, 769, 770, 763, 842, 844 et 847, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure

d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de règlement, si elles en manifestent le désir.



QUE ce premier projet de règlement et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 17 juin 2024

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj